

Acte N° 2019-11

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et D 714-34 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les statuts du SCD adoptés par le Conseil d'administration le 8 mars 2013, notamment l'art. 5 ;
- Vu** la présentation du rapport d'activité du SCD par sa directrice, Mme Caroline GAYRAL,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Présentation du rapport d'activité du SCD au titre de l'année 2018

Le Conseil d'administration prend connaissance du rapport d'activité du SCD pour l'année 2018, joint en annexe.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

POUR la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2019-12

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le code des juridictions financières ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;

Prend l'acte suivant :

OBJET : présentation des observations définitives et recommandations de la Cour des Comptes (contrôle de la gestion des exercices 2011 à 2017)

Les membres du Conseil d'administration sont informés des observations définitives et recommandations de la Cour des Comptes, sur la base exclusivement des éléments du rapport intitulés « principaux rappels aux lois et règlements », « synthèse » et « recommandations de la Cour des comptes », qui leur ont été communiqués.

Les administrateurs, concernant la communicabilité du rapport, demandent que la Cour des comptes soit saisie par la Présidente d'une demande de communication de l'intégralité des observations définitives à leur attention.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2019-13

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;
- Vu** la présentation des « pôles de spécialité » réalisée lors de la séance du CAC plénier en date du 17 juin 2019,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information et échanges sur les pôles de spécialité

Les pôles de spécialité sont présentés aux membres du Conseil d'administration, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services



Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2019-14

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article D-719-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 11 ;
Vu les désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Désignation des représentants des personnels et des usager.es au sein du Comité électoral consultatif

Le Conseil d'administration prend acte de la désignation des membres représentant les personnels et les usagers au sein du Comité électoral consultatif, choisis par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration.

Listes représentées au C.A.	Représentant.e désigné.e
Agir : Pour une université démocratique, ouverte et solidaire	Monica MARTINAT
Ensemble pour L'Université – Choisir, Agir, Partager	Serge MIGUET
Imagine Lyon 2	Jérôme DARMONT
A&I – SNPTES : pour une université créative, humaine et solidaire	Perrine GUENAULT
FERC – SUP – CGT	Enâm YOUSFI
SNASUB-FSU	Eddy MANAS
Gaélis	Loïc BIDAULT
Solidaires Etudiant.e.s : le réveil du syndicat	Nahida IDIR
Contre la fusion et la sélection, je vote UNEF le syndicat étudiant !	Majdi CHAARANA

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2019-15

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération n°2019-59 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend acte des informations suivantes :

OBJET : compte-rendu des accords, conventions et marchés approuvés par la Présidente de l'Université, en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration, pour la période du 11 octobre 2018 au 31 mai 2019.

Il est rendu compte devant le Conseil d'administration des accords, conventions et marchés approuvés par la Présidente de l'Université, en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration susvisée, pour la période du 11 octobre 2018 au 31 mai 2019.

Les accords, conventions et marchés sont joints en annexe.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
La Présidente de l'Université Lyon 2

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

Délibération N° 2019-44

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
Vu les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 21 juin 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 21 juin 2019

1. Tarifs CLES et TOEFL-ITP 2019-2020

Les tarifs CLES et TOEFL au titre de l'année universitaire 2019-2020, joints en annexe, sont approuvés à l'unanimité.

2. Attributions et Composition de la Commission « Contribution vie étudiante et de campus » - CVEC

Les attributions et la composition de la Commission « Contribution vie étudiante et de campus » de l'Université Lyon 2 est approuvée à l'unanimité. Un arrêté de la Présidente de l'Université, publié sur tous supports utiles, actera la création de ladite commission.

3. Conventions

- UFR Droit Julie-Victoire Daubié/IEP de Lyon : convention d'application de la convention d'association du 30/09/2015 relative au Master 2 Droit public, parcours « Droits de l'homme »
- Institut de Psychologie/Université Grenoble-Alpes : avenant n°2 à la convention de partenariat du 19/07/2017 concernant le DU « Consultant en organisation »
- UFR SEG/Université de Yaoundé II : convention de partenariat pour la mise en place d'un double diplôme franco-camerounais de Master 2 ESS

L'avenant et les conventions ci-dessus sont approuvés à l'unanimité, conformément aux documents joints en annexe.

4. Politique tarifaire 2019-2020 de la formation continue

La politique tarifaire de la formation continue au titre de l'année 2019-2020, modifiée après échange en séance, est approuvée à la majorité par **16 voix POUR et 7 abstentions.**

La modification concerne les quotients familiaux de la grille tarifaire ainsi qu'il suit :

Quotient familial (QF)	% exonération sur le reste à charge
➤ 34 000 euros	0%
24 001 euros à 34 000 euros	30%
14 001 euros à 24 000 euros	60%
≤ 14000 euros	Montant minimum : 500 euros

Délibération N° 2019-45

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu** l'avis du Conseil académique plénier en date du 17 juin 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Installation d'une mission égalité entre les hommes et les femmes

Le Conseil d'administration approuve l'installation d'une mission égalité entre les hommes et les femmes, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-46

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 mars 2019

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 mars 2019.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 22

Dont :

Pour : 19

Ne prennent pas part au vote : 3

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-47

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 4 juillet 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du projet de santé : service de santé universitaire

Le projet de service de santé universitaire est approuvé, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

Le Directeur Général des Services
Pour la Présidente,
Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Université

Délibération 2019-48

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2017-33 du 2 mai 2017 portant approbation des statuts du SUAPS ;
- Vu** la délibération du Conseil des Sports en date du 21 mars 2019 portant proposition de révision des statuts du SUAPS,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des statuts du SUAPS

Le Conseil d'administration approuve les statuts du SUAPS modifiés, joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,

Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2019-49

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2018-86 en date du 22 octobre 2018 ayant approuvé le lancement et la signature du nouveau marché copieurs ;
- Vu** la délibération 2019-09 en date du 4 février 2019 portant adoption des tarifs copies pour les étudiant.es et les personnes extérieures,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Adoption des tarifs copies à destination des personnes extérieures

Le Conseil d'administration adopte les tarifs copies à destination des personnes extérieures ainsi qu'il suit :

- 3 euros pour l'achat des cartes à validité permanente, des automates permettant d'effectuer des copies et impressions
- Copie et impression noir et blanc : 5 centimes
- Copie et impression couleur : 10 centimes

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 8 juillet 2019.

La présente délibération qui abroge la délibération N°2019-09 susvisée concernant les tarifs applicables aux personnes extérieures, est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

Le Président de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2019-50

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et R719-89 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Proposition d'admissions en non-valeurs

Le Conseil d'administration approuve les propositions d'admissions en non-valeur, figurant dans le tableau joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-51

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;
- Vu** la délibération n°2019-40 en date du 27 mai 2019 portant modification de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

- Accord de consortium « Ecole Universitaire de Recherche H₂O'Lyon »
- Convention de refacturation relative à un groupement de commandes (abonnement à des ressources numériques, pour un montant financier de -34.959,70 €
- Convention attributive de subvention à l'association « AssEAUciation » pour un montant de -6.000 €

L'accord de consortium et les conventions joints en annexe sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-52

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement et de la signature d'un marché public

Le Conseil d'administration approuve, au regard du descriptif joint en annexe, le lancement et la signature du marché public suivant :

- Maintenance des terrains de football

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services


Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.